

Nombre de membres : 34

N°2021-89

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 22

Exprimés : 29

Pouvoirs : 7

Pour : 29

Votants : 29

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt et un, le jeudi 16 décembre à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace « Robert MORANGE » à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 10 décembre deux mille vingt et un.

Présents : Christophe Gérourard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Louis Furlaud, François Chaulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Josiane Lefort, Alain Duris, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Jérôme Suet,

Suppléants présents :

Pouvoirs : Jean Maynard à Maryse Thomas, Albert Viroulet à Pierre Hachin, Patrick Gibaud à Josiane Lefort, Thierry Dauchart à Agnès Varachaud, Jean-Pierre Broussaud à Louis Furlaud, Bernard Darfeuilles à Charles-Antoine Darfeuilles, Christian Vignerie à Maryse Thomas

Secrétaire de séance : Bruno Grancoing

**Objet : Ouvertures de crédits d'investissement. Budget Communautaire Principal et Budgets Annexes
« Ordures Ménagères » et « SPANC » exercice 2022.**

Monsieur le Président rappelle que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de la collectivité : « jusqu'à l'adoption du Budget ou jusqu'au 15 avril (en l'absence d'adoption du Budget avant cette date) sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider, et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) ».

Pour l'exercice 2021, le montant total des dépenses réelles d'investissement (hors remboursement de la dette) de chaque budget s'élevait à :

- Budget Communautaire Principal : 2 455 647,06 €
- Budget Annexe « Ordures Ménagères » : 22 803,81 €
- Budget Annexe « SPANC » : 28 020,00 €

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du Budget Communautaire Principal jusqu'à l'adoption du Budget 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2021, et selon la répartition suivante :

Chapitre 20 : 163 781,57 €

Chapitre 204 : 25 000,00 €

Chapitre 21 : 128 207,92 €

Chapitre 23 : 280 827,26 €

Chapitre 26 : 0,00 €

Chapitre 27 : 16 095,00 €

Chapitre 45 : 0,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du Budget Annexe « Ordures Ménagères » jusqu'à l'adoption du Budget 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2021, et selon la répartition suivante :

Chapitre 20 : 591,35 €

Chapitre 21 : 5109,60 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du Budget Annexe « SPANC » jusqu'à l'adoption du Budget 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2021, et selon la répartition suivante :

Chapitre 20 : 0,00 €

Chapitre 21 : 630,00 €

Chapitre 45 : 6375,00 €

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD